

## MESSAGE AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES DE LAIT BIOLOGIQUE DU QUÉBEC

Avec l'été que nous avons connu cette année, des entreprises productrices de lait biologique ont pu subir des impacts attribuables aux conditions météorologiques exceptionnelles dans certaines régions du Québec.

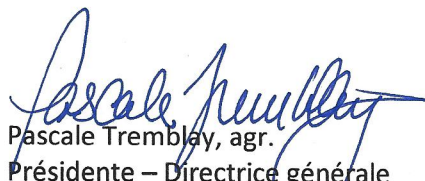
Le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) a fait le point sur la sécheresse et sur la disponibilité de foin biologique au Québec à partir des informations obtenues jusqu'à présent de la part de différents organismes actifs sur l'ensemble du territoire.

À ce moment-ci, la situation apparaît moins alarmante qu'énoncée au mois de juillet. Nous comprenons toutefois que cela peut varier d'une région à l'autre et d'une entreprise à l'autre. Un portrait complet sera établi à la fin de la présente saison.

Nous vous rappelons que les organismes de certification peuvent accorder des dérogations déjà prévues dans la Norme biologique canadienne (article 6.4.7 alinéas a et b).

Si les mesures dérogatoires prévues à la Norme biologique canadienne sont insuffisantes, les entreprises concernées doivent déposer une demande de dérogation supplémentaire à leur certificateur sur une base individuelle. Ce dernier, s'il la juge fondée, la transmettra au CARTV qui, lui, procédera à une analyse approfondie afin de rendre une décision.

Nous tenons à vous assurer de notre entière collaboration dans le suivi de ce dossier.



Pascale Tremblay, agr.  
Présidente – Directrice générale  
Conseil des appellations réservées et des termes valorisants